DIRECTION DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION

2022 DICOM 40 – Avenant et conventions de partenariat en faveur de la valorisation des activités et des sites de la Ville de Paris

Le Conseil de Paris,

Vu le projet de délibération en date des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de l'avenant à la convention de mécénat avec Eau de Paris en faveur de l'opération Paris Plages 2022, de la convention avec Canson en faveur des ateliers Beaux-Arts de la Ville de Paris et de la convention de partenariat média avec France Télévisions et Morgane Production dans le cadre de l'émission « Aux Arbres Citoyens » diffusée le 8 novembre 2022 sur l'une des chaînes du groupe.

Sur le rapport présenté par Monsieur Paul Simondon, au nom de la 1ère commission ;

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés les principes de passation de l'avenant à la convention de mécénat avec Eau de Paris, la convention de mécénat avec Canson et la convention de partenariat média avec France Télévisions et Morgane Production.

Article 2 : Sont approuvées les modalités de l'avenant à la convention de mécénat avec Eau de Paris, la convention de mécénat avec Canson et la convention de partenariat média avec France Télévisions et Morgane Production.

Article 3 : La Maire est autorisée à signer ledit avenant et lesdites conventions.